

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAC 324 Subventions (64.500 euros) à 4 Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer 4 subventions de fonctionnement et une subvention d'équipement à 4 Bibliothèques patrimoniales parisiennes ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 17 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 15 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement 54, rue de Turenne (3e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1861. 2016_00704 20744.

Article 2 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Bibliothèque du Saulchoir 43 bis, rue de la Glacière (13e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1865. 2016_00515 19727.

Article 3 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Alliance israélite universelle 45, rue de La Bruyère 75009 Paris, pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué. 2016_00688 49521.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 22.000 euros et une subvention d'équipement de 10.000 euros sont attribuées à l'association de la Régie Théâtrale 24, rue Pavée 75004 Paris, pour lui permettre d'une part, de poursuivre ses activités de constitution et de conservation d'un fonds documentaire consacré à la vie théâtrale et d'autre part, pour participer à la numérisation des archives vidéo et à l'achat de boîtes pour protéger des maquettes . 2016_00584 et 2016_00585 ; 29081.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer deux conventions relatives à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'association de la Régie Théâtrale, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 6 : La dépense totale d'un montant de 54.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002, provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.

Article 7 : La dépense d'un montant de 10.000 euros sera imputée sur le budget d'investissement 2016 de la Ville de Paris, nature 2042, rubrique 324, ligne VE40001, mission 90010-99-010 numéro d'individualisation 16V00458DAC.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO